

Extrait du registre aux délibérations

du Collège échevinal de LENNINGEN

Séance du 20 novembre 2008

Présents: Barten Guy, bourgmestre, Brandenburger Carlo, échevin
Felten Carlo, secrétaire

Excusé: Rippinger Arnold, échevin

Objet: Demande de réservation du centre « A Wellems » pour des manifestations organisées à titre privé

Le Collège échevinal,

Vu le nombre croissant des demandes de réservation du centre « A Wellems » pour des manifestations organisées à titre privé ;

Considérant que la commune de Lenningen doit disposer de cet immeuble pour l'organisation de son service « restauration scolaire » pendant l'année scolaire ;

Considérant que l'aménagement et le ré-aménagement du centre « A Wellems » après une manifestation organisée à titre privé sont étroitement liés avec un surplus de travail pour le service technique ;

Vu l'article 57 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

d é c i d e de ce qui suit :

Le centre culturel et sportif « A Wellems » ne sera plus loué à des personnes privées organisant une soirée ou une manifestation à titre privé.

Exception en est faite pendant les vacances scolaires, sauf le dernier week-end avant la reprise des cours scolaires voir restauration scolaire.

Cette décision est prise dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la restauration scolaire a centre « A Wellems » et est applicable jusqu'à décision contraire.

En séance date qu'en tête. Suivent les signatures. Pour expédition conforme.

Canach, le 24 novembre 2008

Le bourgmestre



Barten Guy



Le secrétaire



Felten Carlo

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de Lenningen

Séance publique du 14 juillet 2006

Date de l'annonce publique de la séance : 7 juillet 2006

Date de la convocation des conseillers : 7 juillet 2006

Présents: Barten Guy, bourgmestre ; Brandenburger Carlo, Rippinger Arnold, échevins ;
Hoeser Jean, Zeimet Marie-Rose épouse Hopp, Scholtes Aline épouse Thill, Kremer Diane
épouse Diederich, Gillen Daniel, conseillers ; Felten Carlo, secrétaire

Excusé : Goergen Marc, conseiller

No: 4

Objet : Approbation du nouveau règlement-taxe sur l'utilisation du centre sportif et culturel à
Canach et des salles des fêtes à Canach et à Lenningen

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 30 mars 2006 portant sur l'introduction d'un nouveau règlement-taxe sur
l'utilisation du centre sportif et culturel à Canach et des salles de fêtes à Canach et Lenningen,
désapprouvée par l'autorité supérieure en date du 9 juin 2006 ;

Revu sa délibération du 18 avril 2000 portant sur l'introduction d'un règlement-taxe sur l'utilisation
du centre sportif et culturel à Canach et des salles des fêtes à Canach et Lenningen avec effet au
1 janvier 2000, approuvée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en date
du 9 mai 2000, réf. N° 4.0042/NH, publiée au Mémorial A N° 110 du 13 novembre 2000 ;

Vu les demandes de location adressées à la commune pour le centre sportif et culturel ainsi que
pour les deux salles de fêtes;

Considérant que l'utilisation des différents bâtiments est accompagnée de frais à charge de la
commune et, par conséquent, il y a lieu d'adapter le règlement-taxe appliqué à la situation actuelle
pour couvrir partiellement les frais en cas d'utilisation;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 106 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Vu la circulaire n° 886 du Ministère de l'Intérieur concernant les taxes d'utilisation des centres
culturels et sportifs et autres salles communales;

Attendu qu'à la suite de la décision prise sous-mentionnée, l'impact financier s'élève aux environs
de 3000,00 €;

Entendu le collège échevinal dans ses propositions, après en avoir délibéré conformément à la loi,
par appel nominal, à l'unanimité de ses membres présents

D é c i d e

d'introduire le nouveau règlement-taxe suivant sur l'utilisation du centre sportif et culturel à Canach
et des salles des fêtes à Canach et à Lenningen avec effet au 1^{er} août 2006

I. Manifestations de sociétés locales

1. Les sociétés locales ne payent aucune taxe de location. Il s'agit des sociétés suivantes : Fanfare Canach, Chorale Ste. Cécile Canach, Chorale Ste. Cécile Lenningen, FC Jeunesse Canach, Tennis Club Canach, Amicale Lenningen, Sapeurs-Pompiers Canach-Lenningen, Amiperas Canach, Lennenger Leit a Frënn asbl., Association des Parents d'élèves, Coin de Terre et du Foyer Lenningen, Bloumefrënn Canach, Fraen an Mammen Canach, Natur a Vullenschutzveräin Lenneng/Kanech, Club des Jeunes Canach-Lenningen, Fëscherveräin De blanne Blenkert, Pudenis asbl., Amicale des footballeurs indoor.
2. Toute utilisation des locaux est sujette à une caution de 100,00 €.
3. Le cas échéant les frais supplémentaires sub V sont à payer.

II. Manifestations privées de personnes domiciliées dans la commune

1. Centre sportif et culturel " A Wëllems " à Canach

Hall sportif	taxe d'utilisation:	300,00 €/jour
	taxe-caution :	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	

buvette-cuisine	taxe d'utilisation:	200,00 €/jour
	taxe-caution :	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	

cave voutée	taxe d'utilisation:	100,00 €/jour
	taxe-caution :	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	

2. Salles des fêtes à Canach et à Lenningen

	taxe d'utilisation:	150,00 €/jour
	taxe-caution :	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	

La taxe-caution sera remboursée dès la remise des locaux loués. L'état des lieux est dressé en présence d'une part d'un responsable mandaté de la société locale respectivement de l'utilisateur privé avant le début de la manifestation et après la fin de la manifestation. Cet état des lieux est signé par le mandataire ou l'utilisateur privé et par le responsable communal.

III. Manifestations privées à but lucratif de personnes domiciliées dans la commune

Pour l'organisation de manifestations privées à but lucratif de personnes domiciliées dans la commune, la taxe d'utilisation des différents locaux est doublée, plus frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu.

1. Centre sportif et culturel " A Wëllems " à Canach

Hall sportif	taxe d'utilisation pour la 1 ^{ère} journée:	600,00 €
	taxe d'utilisation pour chaque jour supplémentaire :	100,00 €
	taxe-caution:	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	
buvette-cuisine	taxe d'utilisation pour la 1 ^{ère} journée:	400,00 €
	taxe d'utilisation pour chaque jour supplémentaire :	50,00 €
	taxe-caution:	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	
cave voutée	taxe d'utilisation pour la 1 ^{ère} journée:	200,00 €
	taxe d'utilisation pour chaque jour supplémentaire :	50,00 €
	taxe-caution:	300,00 €
	+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	

2. Salles des fêtes à Canach et à Lenningen

taxe d'utilisation pour la 1 ^{ère} journée :	300,00 €
taxe d'utilisation pour chaque jour supplémentaire :	50,00 €
taxe-caution:	300,00 €
+ frais supplémentaires prévus sub V s'il y a lieu	

La taxe-caution sera remboursée dès la remise des locaux loués. L'état des lieux est dressé en présence d'une part d'un responsable mandaté de la société locale respectivement de l'utilisateur privé avant le début de la manifestation et après la fin de la manifestation. Cet état des lieux est signé par le mandataire ou l'utilisateur privé et par le responsable communal.

IV. Manifestations diverses

Pour l'organisation d'un congrès national ou international par des parties politiques, fédérations nationales syndicales, confessionnelles, sportives et autres et des manifestations d'organisations d'utilité publique, le centre sportif et culturel ainsi que les salles des fêtes à Canach et à Lenningen sont mis à la disposition à TITRE GRATUIT, à l'exception du paiement des frais énumérées sub V.

V. Frais supplémentaires pour l'aménagement du centre sportif et culturel et des salles des fêtes

Les frais suivants sont mis en compte :

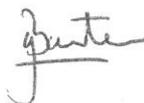
- a) pose de tapis: 20,00 € (vingt Euros) par heure de travail par personne
- b) pose de podium: 20,00 € (vingt Euros) par heure de travail par personne
- c) emplacement de chaises : 20,00 € (vingt Euros) par heure de travail par personne
- d) frais exceptionnels selon leur coût réel

prie l'autorité compétente supérieure de bien vouloir approuver la présente décision

En séance date qu'en tête. Suivent les signatures. Pour expédition conforme.

Canach, le 8 août 2006

Le Bourgmestre



Le Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

La présente délibération du 14 juillet 2006 ayant pour objet le nouveau règlement-taxe sur l'utilisation du centre sportif et culturel à Canach et des salles des fêtes à Canach et à Lenningen, approuvée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en date du 29 août 2006, réf. 4.0042, a été dûment publiée et affichée dans toutes les sections de la commune de Lenningen ainsi que dans le bulletin communal en date de ce jour.

Canach, le 13 septembre 2006

Le Bourgmestre



Barten Guy